

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-06-055

Convention d'utilisation d'équipements sportifs au profit de l'école maternelle Marcel Pagnol de Morières-lès-Avignon

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> :	20 juin 2024	<u>Séance du 27 juin 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> :	02 juillet 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	22	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI pouvoir à Fabrice BAUDOIN, Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE, Emmanuelle BLANC pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune permet chaque année aux écoliers de bénéficier de cours de natation, grâce à une convention de mise à disposition avec la ville du Pontet.

Cette action implique un engagement financier conséquent que la municipalité tient à maintenir année après année afin de continuer à offrir cette opportunité aux écoliers moriétois.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indiquant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tout acte conservatoire de ses droits,

Vu la délibération de la ville du Pontet fixant les tarifs en date du 21 février 2024 relative à la convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit de l'école maternelle Marcel Pagnol de Morières-lès-Avignon,

Vu la décision municipale N° 2024_DM_032 en date du 21 février 2024 de la ville du Pontet qui acte la convention annexée,

Considérant que la ville du Pontet met à disposition la piscine municipale située au 1 avenue Pierre de Coubertin – 84130 LE PONTET, en vue de permettre l'enseignement de la natation aux élèves selon les modalités et conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération,

Considérant que la convention est faite à titre précaire et est révoquée à tout moment pour des motifs d'intérêt général,

Considérant qu'un titre de recette doit être établi en référence au coût horaire de la mise à disposition de l'équipement, soit 30 €, ainsi qu'au coût horaire de la mise à disposition de maître-nageur, soit 32 €/maître-nageur,

Considérant que la mise à disposition s'applique pour la période scolaire 2023-2024.

Considérant que l'utilisation s'effectue dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des règles de sécurité et de tranquillité publique,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la convention annexée à la présente délibération.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal pour l'exercice 2024

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/06/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

